CHEQUE ECONOMIE CIRCULAIRE – ECONOMIE CIRCULAIRE

Etre accompagné par un expert pour optimiser l'usage des ressources de mon entreprise - Chèque "Economie circulaire"

DE MINIMIS

Généralités

Vous souhaitez mieux utiliser les ressources, dans une logique d'économie circulaire et de transition durable ? Vous avez des idées pour utiliser moins de matériaux, démonter plus facilement un produit pour le recycler ou en changer les composants, prolonger sa durée de vie, le réutiliser ? Le Chèque-Économie circulaire permet de mener des **études de faisabilité en ce sens**.

D'une part, ces études analysent les aspects économiques : impacts sur les prix, **analyse de marché**, **business plan**, montage financier, etc.

D'autre part, les études peuvent également porter sur les **aspects techniques** : cartographie des ressources, analyse du statut des matières (déchet ou non ?), agréments techniques, identification de fournisseurs potentiels, production de **séries test**, frais de **design**...

Bénéficiaire: Entreprise - Taux d'intervention: 50% - Montant maximum sur 3 ans: 35 000 € HTVA

Arrêté ministériel - Thématique « Economie Circulaire »

Quelles sont les démarches?

Formulaire en ligne : chèques entreprises

Documents utiles:

- Règlement de minimis
- Guide PME

Liens utiles:

Plateforme chèques-entreprises

CHEQUE ECONOMIE CIRCULAIRE

Contacts

SERVICE

Formulaire de contact chèques entreprises – 081 33 40 00 Web : https://www.cheques-entreprises.be/web/contact

Le support téléphonique est ouvert : Lundi de 14h à 16h Mardi de 10h à 12h30 Jeudi de 10h à 12h Vendredi de 13h30 à

15h30

BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS